

Fermeture de la base de Lecture, nouveau désaveu pour Intermarché



Fermeture de la base de Lecture, nouveau désaveu pour Intermarché

Communiqué de Sud/Solidaires Gers et de Sud Commerces et services.

Le conseil de prud'hommes de Paris, le 3 juin dernier, a invalidé le licenciement pour motif économique de trois ex-salariés protégés de la base ITMLAI de Lecture, fermée en 2015 par le groupe Intermarché.

Après une décision favorable de la justice administrative, l'an dernier, qui a annulé l'autorisation de licenciement donnée en 2016 par l'inspection du travail, c'est une nouvelle victoire, certes tardive, pour eux.

Le conseil n'a, à son tour, pas fait droit à l'argumentaire de la société relatif à la sauvegarde de la compétitivité de son secteur d'activité logistique qui ne reposait sur aucun chiffre.

L'union départementale Solidaires Gers, à leurs côtés depuis le début, et la fédération Sud Commerces et services, implantée sur les bases de Bressols (82) et de Chaulnes (80), se félicitent de ce résultat.

À défaut de redonner leur poste aux 275 ex-salariés de l'entrepôt, cette décision qui donne lieu à une lourde condamnation financière et qu'Intermarché doit exécuter sans tarder, sonne comme un avertissement alors que la grande distribution a réalisé des profits importants dans la période du confinement.